

SYNDICAT MIXTE DES MARAIS DE SACY-LE-GRAND

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 2 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le deux septembre à dix-huit heures trente minutes,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Sacy-Le-Grand.

Assistaient à cette réunion :

Mesdames Yvelise BACOT et Kristine FOYART ; Messieurs Raoul CUGNIERE, Maurice RABEUF, José DROUART, Jean-Pierre WRZOCHOL, Claude CWIKLINSKI, Jacky DOUBLET, délégués titulaires ;

Mesdames Nicole DIMINO et Ophélie VAN ELSUWE ; Messieurs Laurent LEFEBVRE, Jean-Luc PARIS ; délégués suppléants ;

Absents excusés :

Madame Ilham ALET et Messieurs Edouard COURTIAL, Arnaud DUMONTIER, Gérard AUGER.

Assistaient également à cette réunion :

Monsieur Michel COLLETTE, Maire de Saint Martin Longueau,

Monsieur André VANTOMME, personne qualifiée,

Monsieur Jean ROUSSELOT Ingénieur Territorial.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé et signé par les membres présents.

Monsieur le Président ouvre la séance et demande l'autorisation d'ajouter les points suivants :

- *Candidature du Syndicat Mixte des Marais de Sacy pour l'animation du DOCOB Natura 2000 ;*
- *Candidature au titre du Syndicat Mixte des Marais de Sacy pour la Présidence du Comité de Pilotage Natura 2000.*

I – RECRUTEMENT D'UN INGENIEUR TERRITORIAL :

Monsieur le Président informe les élus de la volonté de Monsieur ROUSSELOT, ingénieur depuis 5 ans, de quitter le Syndicat pour rejoindre un autre poste à Angers. Suite à cela, une annonce d'embauche a été passée pour son remplacement.

Cinquante-quatre candidatures ont été reçues et cinq personnes ont été invitées à l'entretien hier, premier Septembre. Deux candidatures retiennent l'attention, un choix n'a pas encore été fait. L'information sur la personne sera transmise aux élus bientôt.

Monsieur ROUSSELOT remercie les élus pour le travail accompli et souhaite que cela continue dans le futur.

II-INDEMNITÉS AU RECEVEUR :

- Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

- Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat;

- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs de Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux;

Décide :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil ;
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an ;
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Anne TELLIER DELATTRE.

III-ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE SALAIRE DE L'INGÉNIEUR TERRITORIAL :

Monsieur le Président rappelle au Conseil Syndical, que lors de la réunion du 5 mai 2015, il avait été décidé de fixer la rémunération de l'ingénieur territorial sur la base du 8^{ème} échelon de ce grade (IB 668 - IM 557).

Il donne lecture du courrier de la Sous-Préfecture en date du 5 juin précisant qu'il n'y a pas lieu de prendre une délibération pour l'augmentation de salaire de l'ingénieur, cette décision étant du ressort du président.

La délibération concernant le salaire de l'ingénieur n'étant pas applicable, il est proposé au Conseil Syndical de procéder à son annulation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

► approuve l'annulation de la délibération du 5 mai 2015 fixant l'augmentation d'échelon de l'ingénieur territorial.

IV-DEMANDE DE SUBVENTION EXPÉRIMENTATION BUFFLE ANNÉE 2016 - AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE :

Le grand effort de restauration de nombreux sites sur le Marais (déboisement, fauche, rétablissement de mares...) à pousser le Syndicat à réfléchir sur la pérennité de ces actions et sur l'entretien global de ce site à enjeu fort. Il a donc été décidé de mettre en œuvre un projet d'entretien à l'échelle du Marais de Sacy.

Afin de mettre en place une gestion cohérente des habitats, le pâturage tournant semble être la solution la plus pérenne et la plus efficiente. Ainsi, dans le cadre de la protection des marais de Sacy et de la gestion des habitats, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy a mis en place une expérimentation de pâturage par le buffle d'eau. Pour continuer de mener à bien cette expérimentation, des enveloppes annuelles de fonctionnement seront sollicitées auprès des partenaires financiers. Pour l'année 2016 (1^{er} Janvier au 31 Décembre) la première enveloppe est évaluée à 5000€ TTC. Les financements seront assurés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Général de l'Oise et le Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

Pour mener à bien son projet, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy sollicite l'Agence de l'Eau Seine Normandie, à hauteur de 40% du montant prévisionnel soit 2000 € pour cette partie fonctionnement.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical autorise le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie aux taux les meilleurs et à signer toutes les pièces concernant ce projet.

V- DEMANDE DE SUBVENTION EXPÉRIMENTATION BUFFLE ANNÉE 2016 - CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE :

Le grand effort de restauration de nombreux sites sur le Marais (déboisement, fauche, rétablissement de mares...) à pousser le Syndicat à réfléchir sur la pérennité de ces actions et sur l'entretien global de ce site à enjeu fort. Il a donc été décidé de mettre en œuvre un projet d'entretien à l'échelle du Marais de Sacy.

Afin de mettre en place une gestion cohérente des habitats, le pâturage tournant semble être la solution la plus pérenne et la plus efficiente. Ainsi, dans le cadre de la protection des marais de Sacy et de la gestion des habitats, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy a mis en place, en 2013, une expérimentation de pâturage par le buffle d'eau. Pour continuer de mener à bien cette expérimentation, des enveloppes annuelles de fonctionnement seront sollicitées auprès des partenaires financiers. Pour l'année 2016 (1^{er} Janvier au 31 Décembre) l'enveloppe est évaluée à 5000€ TTC. Les financements seront assurés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Départemental de l'Oise et le Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

Pour mener à bien son projet, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy sollicite le Conseil Départemental de l'Oise, à hauteur de 40% du montant prévisionnel soit 2000 € pour cette partie fonctionnement.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical valide le projet et autorise le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental de l'Oise aux taux les meilleurs et à signer toutes les pièces concernant ce projet.

VI – LANCEMENT DE LA MISE EN CONCURRENCE POUR L'ASSISTANCE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE A L'ANIMATION NATURA 2000 (ANNÉES 2016-2017-2018) :

Monsieur le Président informe le comité syndical que le marché d'assistance scientifique et technique à l'animation Natura 2000 a été lancé ce matin pour la période 2016 (tranche ferme), 2017 (tranche conditionnelle n°1) et 2018 (tranche conditionnelle n°2).

Il rappelle que le marché précédent avait été remporté par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie pour la période 2012-2015. Cette prestation est remboursée à 100% par l'Etat et l'Europe via le programme Natura 2000.

Le choix du prestataire pour ce nouveau marché se fera lors du prochain comité syndical le 14 Octobre 2015.

VII – PROJET DE LABELLISATION RAMSAR :

Monsieur ROUSSELOT explique l'avancement de ce projet.

Suite à la dernière réunion du SMMS, le projet de labellisation a été lancé. Une première réunion du Comité scientifique s'est déroulée le 9 Juin. Les réflexions sur la Fiche à remplir et le périmètre (voir ci-après) ont avancé et le travail à mener a été réparti entre les membres.

En parallèle, le courrier d'initiation de la demande a été envoyé à Mme la Préfète de Région accompagné des documents de travail.

Le 31 août dernier, une réunion a rassemblé les sept Maires concernés par la labellisation afin de présenter le projet et évaluer les enjeux.

Il est maintenant prévu de tenir trois réunions. La première a pour objectif de sensibiliser les propriétaires et les locataires concernés (12 octobre au soir), la seconde visera à informer le grand public (16 octobre au soir) et la troisième devrait être la réunion officielle du Comité de Suivi RAMSAR (13 octobre) afin d'acter les éléments du dossier fournis par le Comité scientifique (réuni auparavant pour terminer le dossier le 29 septembre).

Monsieur DOUBLET insiste sur le fait que l'Agence de l'Eau Seine Normandie peut connaître des problèmes de financement des projets notamment en termes de communication. Ce label pourrait être un vrai plus dans la politique de restauration du Marais de Sacy.

Monsieur VANTOMME affirme son intérêt et sa conviction pour le projet et la reconnaissance qu'apporterait ce label au site des Marais de Sacy

VIII – ÉTUDE DE GOUVERNANCE DANS LE CADRE DE LA RÉFORME GEMAPI PORTÉE PAR LE SYNDICAT MIXTE OISE ARONDE :

Monsieur le Président explique cette réforme et les enjeux sur le site et la structure.

Cette étude vise à préparer la mise en œuvre de réforme GEMAPI sur le territoire du SAGE Oise Aronde. Celle-ci confère les compétences Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations aux Communautés de Communes qui peuvent ensuite la confier à un ou plusieurs organismes compétents.

Une réunion s'est tenue à Monceaux puis le SMMS a rencontré le bureau d'études pour apporter des compléments de dossier et discuter des objectifs.

Madame FOYART dénombre uniquement deux élus communautaires dans l'assemblée et souligne l'importance de préparer la mise en œuvre de ces réformes en avance.

IX – ÉTUDE RUISSELLEMENT ROSOY / LABRUYÈRE – BARRIÈRE PIÈGE A AMPHIBIENS :

Monsieur ROUSSELOT précise les contours de cette étude. La phase 2 de diagnostic et de méthodologie vient de se terminer par une réunion le 8 Juillet dernier. Des remarques ont été formulées par l'ensemble des partenaires (Syndicat Mixte Oise Aronde, Agence de l'Eau Seine Normandie, Chambre d'Agriculture...), elles seront prises en compte lors de la phase 3 (plan d'actions). Afin d'évaluer les possibilités de mise en place du dispositif de sauvetage des amphibiens, la recherche de bénévoles a été lancée. Des articles sont parus dans le Courrier Picard, Notre Pays (CCPOH) et quelques journaux communaux. Un point sera fait à l'automne pour déterminer, en fonction du nombre de bénévoles, si le projet peut se faire en 2016.

Monsieur DOUBLET demande quelle est la situation à l'heure actuelle sur le nombre de bénévoles déclaré.

Monsieur ROUSSELOT répond que seul une dizaine de personnes ont répondues à l'appel. Cela n'est pas suffisant pour assurer le projet.

Madame VAN ELSUWE souligne l'importance du bénévolat dans cette action en lien avec la difficulté à mobiliser du personnel sur ces missions.

X – ACCUEIL DE LA JOURNÉE BOTANIQUE DE PICARDIE ORGANISÉE PAR LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BAILLEUL :

Monsieur ROUSSELOT détaille le contenu de la journée.

Le CBNBL a sollicité le Conseil Départemental et le Syndicat Mixte des Marais de Sacy pour tenir la Journée Botanique de Picardie sur le site des Marais de Sacy. Cette réunion annuelle regroupe l'ensemble des acteurs picards de la botanique (collectivités, associations, services de l'Etat) de l'inventaire à la gestion.

Le matin se passera en salle avec divers présentations dont l'une du Syndicat en collaboration avec le CEN Picardie sur les travaux Natura 2000 et les résultats obtenus. L'après-midi sera consacrée à une visite de la propriété départementale.

XI – RESTAURATION DE ZONES HUMIDES ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ GLOBALE DES EAUX DU MARAIS DE SACY – TRAVAUX SUR LA ZONE TAMPON – SACY LE GRAND :

Monsieur ROUSSELOT explique que le projet avance et rentre dans le calendrier prévisionnel.

Les prestataires ont été retenus par le maître d'ouvrage, il s'agit des entreprises BIBAUT (lot 1) et DSA Technologies (lot 2).

Une réunion de travail aura lieu le 3 Septembre à la Mairie de Sacy le Grand. Le chantier devrait commencer le 7 Septembre par la préparation du site (broyage, piquetage...).

Monsieur le Président explique que ce projet n'aurait pas pu se faire sans l'aide technique du Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

Il précise qu'une convention de gestion sera signée entre le Syndicat et la Mairie pour assurer la gestion des vannes et le pâturage du site. Le curage d'entretien sera vu par la suite.

XII – VISITES DE DÉCOUVERTE DU MARAIS DE SACY :

Suite à la dernière réunion du Syndicat Mixte des Marais de Sacy, les visites ont eu lieu sur la propriété départementale. Les personnes qui ont réalisées ces visites en ressortent étonnées par le Marais, ses paysages et son intérêt remarquable.

Monsieur le Président remercie le Conseil Départemental pour l'accord sur la pratique du cheminement et souligne la complémentarité dans le dossier entre la Syndicat et le Conseil Départemental.

Il souhaite que ces derniers se lance pleinement dans l'organisation de visite pour l'année prochaine afin que le grand public puisse en profiter. Il annonce que le Syndicat Mixte des Marais de Sacy est prêt à aider techniquement le Conseil Départemental dans ce domaine ainsi que sur tout autre sujet lié au Marais de Sacy.

XIII – CANDIDATURE DU SYNDICAT MIXTE DES MARAIS DE SACY A L'ANIMATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB NATURA 2000 SUR LE SITE DES MARAIS DE SACY EN TANT QUE STRUCTURE PORTEUSE :

Le Syndicat Mixte des Marais de Sacy a été élu structure porteuse pour la mise en œuvre du DOCOB sur le site Natura 2000 des Marais de Sacy pour 3 ans lors du Comité de Pilotage Natura 2000 des Marais de Sacy du 14 Novembre 2012. Le Comité de Pilotage du 13 Octobre 2015 aura entre autre pour objet l'élection de la structure porteuse de la mise en œuvre du DOCOB.

Le Syndicat Mixte des Marais de Sacy souhaite continuer à porter cette animation.

Le Comité syndical approuve donc la candidature du Syndicat Mixte des Marais de Sacy pour l'élection de la structure porteuse de la mise en œuvre du DOCOB se déroulant lors du Comité de Pilotage du 13 Octobre 2015.

De plus, il autorise Monsieur le Président à signer toute pièce concernant cette candidature.

XIV – CANDIDATURE DE M. CUGNIERE RAOUL A LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 DES MARAIS DE SACY AU NOM DU SYNDICAT MIXTE DES MARAIS DE SACY :

Monsieur VANTOMME André, au nom du Syndicat Mixte des Marais de Sacy, a été élu Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 des Marais de Sacy pour 3 ans lors du Comité de Pilotage Natura 2000 des Marais de Sacy du 14 Novembre 2012. Le Comité de Pilotage Natura 2000 du site des Marais de Sacy du 13 Octobre 2015 aura entre autre pour objet l'élection de son Président.

Après discussion, Monsieur CUGNIERE Raoul émet le souhait de se porter candidat à la présidence du Comité de Pilotage.

Le Comité syndical approuve donc la candidature, au nom du Syndicat Mixte des Marais de Sacy, de Monsieur CUGNIERE Raoul à l'élection de la Présidence du Comité de Pilotage lors de la réunion du 13 Octobre 2015.

De plus, il autorise Monsieur le Président à signer toute pièce concernant cette candidature.

XV – QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur WRZOCHOL demande si la Maison des Marais est toujours un projet du Conseil Départemental.

Madame FOYART répond que le projet actuel est annulé, mais qu'il est possible qu'un nouveau projet soit monté par la nouvelle équipe en charge.

Monsieur VANTOMME prononce son respect pour le suffrage universel mais il tient à souligner sa déception quant à l'annulation de ce projet et de l'animation du site qui y était lié. Il explique les tenants et les aboutissants de cette construction ainsi que le montage financier qui y avait été associé.

Une discussion s'instaure sur la valorisation sur site auprès du grand public notamment en lien avec la labellisation RAMSAR.

Un problème est soulevé, il s'agit de la porte menant au marais et faisant face à la tour. Celle-ci est fermée mais franchissable assez facilement par le public puisque des personnes à pied, en vélo voir avec une poussette ont été vues dans le Marais en dehors des heures de visites guidées.

Madame VAN ELSUWE explique qu'elle fera remonter l'information et que ce problème sera réglé rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45



